



SÉGUR DE LA SANTÉ

Négociation de la revalorisation salariale - phase 2

La revalorisation salariale SÉGUR d'un montant de 206 € bruts a été mise en place fin 2020 dans tous les établissements de l'hospitalisation privée et pour tou.te.s les salarié.e.s.

Depuis le 6 juillet 2021 a débuté au niveau de la branche la négociation de la phase 2 du Ségur.

↳ Lors de cette réunion, le patronat a proposé de ne valoriser que certains métiers selon 2 catégories, soit des montants de 54€ bruts, soit de 19€ bruts par mois, les 54€ concernant essentiellement les infirmiers et les kinés, tandis que les 19€ concernent à ce jour principalement les aides-soignant.e.s.

📣 **La CGT a demandé d'élargir le nombre de catégories tout en demandant une augmentation plus importante de cette nouvelle revalorisation SEGUR.**

Pour le patronat, le versement du SEGUR reste à enveloppe constante et refuse toutes augmentations supplémentaires.

Il est à rappeler que l'enveloppe financière des 2 phases du SEGUR (hors pharmacien) est financée par les fonds de notre sécurité sociale.

↳ Lors des Négociations Annuelles de branche, le patronat n'a proposé aucune augmentation collective, se contentant de proposer la mise en place d'une prime de 206 € bruts pour les pharmaciens, censée compenser leur exclusion de la revalorisation SÉGUR mise en place en 2020 pour l'ensemble des salarié.e.s.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :